

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 Septembre 2022

L'an 2022, le 19 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 12 Septembre 2022, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN
<u>Excusé</u> : X.HUSSON, pouvoir à G.LHEUREUX – MA.HUMBERT, pouvoir à M.ZIMMERLIN
<u>Secrétaire de séance</u> : C.LAPERSONNE

22-27

Remboursement au comité des fêtes

Il est rappelé au Conseil Municipal la prise en charge par le comité des fêtes de l'organisation du repas de 16 Juillet dernier, où tous les habitants ont été convié pour se restaurer et, profiter ensuite d'une soirée avec retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

La soirée a remporté un franc succès, avec la participation de 29 habitants du village (28 adultes, 1 enfant)

Il est proposé au Conseil Municipal de défrayer le comité des fêtes d'une partie des frais de restauration, à hauteur de 5€ par habitant adulte et 2.50€ par habitant enfant (de 10 à 15 ans) ayant participé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide le défraiement au comité des fêtes à hauteur de 5€00 par habitant adulte et 2.50€ par habitant enfant (10-15 ans) ayant participé, soit un montant total de 142.50€ à verser au comité des fêtes sur présentation d'un état récapitulatif des participants et d'un RIB/IBAN
- Charge la secrétaire de Mairie du mandatement (compte 6232 fêtes et cérémonies)

Pour : 8+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 19 Septembre 2022

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le
Affiché en Mairie le